

7^{ème} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE
29 octobre - 1^{er} novembre 2006, Bern, Suisse

**DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION DU TAUX DE CONCENTRATION SUR
UN PETIT NOMBRE DE SITES**

(Rapport du Groupe de travail 2 du TC)

CONTEXTE

La troisième Réunion des Parties a demandé l'établissement de directives pour l'interprétation des critères employés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA, comme suit :

Rappelant la Résolution 2.1 et la demande de la MOP au Comité technique d'élaborer des directives pour l'interprétation du terme de « déclin significatif à long terme » dans le contexte du Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA ;

Notant la réponse apportée par le Comité technique à la MOP3, sous la forme de directives succinctes (document MOP 3.11) ;

Notant également qu'il existe davantage de critères employés pour classifier les espèces dans diverses catégories au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA pour l'application desquels il n'existe pas de directive claire ;

La Réunion des Parties :

Demande au Comité technique d'élaborer des lignes directrices pour l'interprétation des autres critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action, notamment :

- Le taux de concentration sur un petit nombre de sites spécifiques à un stade quelconque du cycle annuel ;
- La dépendance à un type d'habitat gravement menacé ; et
- L'ampleur des fluctuations dans l'importance ou la tendance des populations.

Le terme susmentionné est utilisé dans les critères du Plan d'action dans le cadre de deux scénarios :

Colonne A

Catégorie 3 : Populations comptant entre environ 25.000 et environ 100.000 individus et considérées comme menacées en raison d'une :

- (a) concentration sur un petit nombre de sites à un stade quelconque de leur cycle annuel ;

Colonne B

Catégorie 2 : Populations comptant plus d'environ 100.000 individus et considérées comme nécessitant une attention spéciale en raison d'une :

- (a) concentration sur un petit nombre de sites à un stade quelconque de leur cycle annuel ;

APPROCHES POSSIBLES

Il semble important d'aborder la mise en place de cette définition dans une double optique : la nécessité de garantir la plus grande simplicité (en raison du manque de données sur un grand nombre d'espèces et de régions) et le besoin d'harmonisation aux concepts et approches déjà développés par d'autres AEM importants.

Une manière de considérer cette question est peut-être de revenir au critère des 1 % (Critère 6) de Ramsar, qui a également été adopté en 2005 pour les taxons non aviaires (Critère 9). Ce critère établit essentiellement une distinction entre les espèces qui se regroupent (dont des concentrations peuvent être identifiées, de façon à ce que la protection du site constitue une mesure de conservation appropriée), et les espèces dispersées, largement disséminées à travers un paysage et pour lesquelles des politiques de conservation à plus grande échelle, autrement dit sur un « plus vaste espace rural / plus vaste paysage » sont souhaitables/nécessaires à la prise en main des problèmes de conservation (Atkinson-Willes 1976 ; Atkinson-Willes *et al.* 1982; Stroud en préparation.).

Les sites sont identifiés comme étant d'importance internationale s'ils abritent 1 % ou plus d'une population biogéographique d'oiseaux d'eau. Donc théoriquement, à n'importe quel stade de son cycle de vie, il ne peut pas exister plus de 100 sites d'importance internationale pour une seule et même population (dans un scénario dans lequel la population serait équitablement distribuée dans 100 sites différents pendant une saison). En réalité, au cours d'une saison, de nombreuses espèces sont présentes dans un nombre beaucoup plus restreint de sites. Au cours du cycle annuel intégral, plus de 100 sites détiennent >1% d'une population, du fait des mouvements migratoires, et les statistiques y afférents peuvent être facilement établies à partir d'analyses des atlas des voies de migration et du Recensement international des oiseaux d'eau. Habituellement, de nombreux oiseaux d'eau migrateurs se regroupent en dehors de la saison de reproduction mais sont moins densément présents durant la saison de reproduction (c'est tout particulièrement le cas pour de nombreux oiseaux nichant dans la région arctique). Les espèces nichant en colonie restent généralement groupées toute l'année. Cependant, à l'échelle internationale, et compte tenu des vastes aires de migration de la plupart des espèces (dont la répartition comprend des milliers de kilomètres) ces espèces auxquelles s'applique le Critère 6 peuvent être considérées comme employant un « petit nombre » de sites : il s'agira souvent de dizaines de sites, parfois de (moins de) quelques centaines, mais jamais de milliers.

Une définition simple et pragmatique pourrait être la suivante « une espèce qui se regroupe « dans un petit nombre de sites... » est une espèce pouvant être identifiée dans des sites d'importance internationale sur lesquels se trouve 1 % ou plus de cette population ?

Cette directive peut facilement distinguer les espèces qui se regroupent et celles qui se dispersent à travers les paysages (par ex. la bécassine et peut-être quelques bécasseaux) — et elle peut utiliser des données et des informations existant déjà.

L'utilisation de cette approche pour catégoriser les échassiers dont la carte a été dressée dans le premier avant-projet d'Atlas des voies de migration des échassiers, donnerait les listes suivantes :

Espèces dépendante de sites (des concentrations existent à >1 % de la population : c'est-à-dire dépendante d'un petit nombre de)

Huîtrier pie

Échasse blanche

Avocette

Pluvier doré *P.a. apricaria*

Pluvier argenté

Grand gravelot (Pluvier grand-gravelot)

? Gravelot (pluvier) pâtre (très petit nombre de sites)

Pluvier élégant

Gravelot (Pluvier) à collier interrompu

Pluvier à front blanc

? Vanneau à tête blanche
? Vanneau à ailes noires
Barge à queue noire
Barge rousse
Courlis
Chevalier aboyeur
Tournepierre
Bécasseau maubèche
Bécasseau sanderling
Bécasseau variable
Bécasseau cocorli
Chevalier combattant (Combattant varié)

Espèces dépendant de paysages (pas [ou très peu] de concentrations de >1 % de la population)

Pluvier doré autre que *P. a. apricaria*
Pluvier doré du Pacifique
Pluvier à triple collier
Vanneau
Vanneau du Sénégal
Vanneau armé
Vanneau terne
Vanneau couronné
Courlis courlieu
[? Chevalier arlequin]
[? Chevalier aboyeur]
[? Bécasseau minute]
Bécasseau de Temminck
Bécasseau violet
[? Bécasseau falcinelle]
Phalarope à bec étroit
Phalarope à bec large

[Veuillez noter que les données les plus récemment recueillies pour *l'Atlas des voies de migration des échassiers* sont susceptibles de modifier cette catégorisation].

APPROCHES ALTERNATIVES

Une approche alternative pourrait être de dresser des scénarios tels que « lorsque plus de **X** % d'une population est présent sur moins de **YY** sites ». Cette approche pose au moins deux problèmes :

- Elle implique un taux inévitable d'arbitrarité dans la sélection des valeurs **X** et **Y** ; et
- Elle exige davantage de données complètes au niveau des populations que l'approche précédente (puisqu'elle demande des données sur au moins **YY** sites).

REFERENCES

Atkinson-Willes, G.L. 1976. The numerical distribution of ducks, swans and coots as a guide in assessing the importance of wetlands in midwinter. *In: Proceedings of the international conference on the conservation of wetlands and waterfowl, 2-6 décembre 1974, 199-254.* Heiligenhafen, République fédérale d'Allemagne.

Atkinson-Willes, G.L., Scott, D.A. & Prater, A.J. 1982. Criteria for selecting wetlands of international importance. In: *Proceedings of the conference on the conservation of wetlands of international importance especially as waterfowl habitat. Cagliari, Italie, 24-29 novembre 1980*, pp. 1017-1042. Supplemento alle Ricerche di Biologia della Selvaggina, 81 (1).

Stroud, D.A. In prep. Selecting Ramsar sites: the development of criteria from 1971 to 2005. *Ramsar Technical Report*